



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Extrait des délibérations du conseil communautaire

**Demande de subvention pour la réalisation d'un Atlas biodiversité.**

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 106

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAQUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadan,.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maarifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadan
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH Inchat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

La Communauté de Communes du Centre-Ouest souhaite poursuivre l'engagement déjà initié par la précédente mandature dans la constitution d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABiC) sur son territoire.

L'ABiC est un guide pratique, qui permettra de mettre en place des actions d'inventaires, d'éducation à l'environnement, de sciences participatives tout en donnant du sens aux actions de lutte en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la biodiversité intercommunale.

L'ABiC ne remplace aucune obligation réglementaire en matière de biodiversité. Il s'agit bien d'une démarche volontaire de la Communauté de Communes, d'un outil d'aide à la décision qui permettra d'acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel du territoire par la mise en place d'inventaires faunistiques et floristiques, puis par la définition d'enjeux de préservation et enfin par la mise en place d'un plan d'action.

L'Office français de la biodiversité, dans le cadre l'appel à projet « Atlas de la biodiversité communale 2020 », peut financer jusqu'à hauteur de 80% l'ABiC de la 3CO.

Ainsi, le conseil communautaire est sollicité pour :

1. Valider le plan de financement proposé (80 / 20),
2. Autoriser le président de formuler une demande de subvention à l'Office français de la biodiversité, pour un montant de 120 000€ (80%) au titre de l'appel à projet Atlas de la biodiversité intercommunale 2020,
3. Faire participer la 3CO au financement de ce projet à hauteur de 30 000€ (20%),
4. Et autoriser le Président à signer tous documents liés à l'exécution de cette délibération.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

#### DECIDE

1. De valider le plan de financement proposé (80 / 20),
2. D'autoriser le président de formuler une demande de subvention à l'Office français de la biodiversité, pour un montant de 120 000€ (80%) au titre de l'appel à projet Atlas de la biodiversité intercommunale 2020,
3. De faire participer la 3CO au financement de ce projet à hauteur de 30 000€ (20%),
4. Et d'autoriser le Président à signer tous documents liés à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,

Le Président,

M. Said Maanrifa IBRAHIMA